

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>77359</b>	De <b>M. Yves Daniel</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Loire-Atlantique )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture et communication		<b>Ministère attributaire</b> > Culture et communication
<b>Rubrique</b> > culture	<b>Tête d'analyse</b> > aides de l'État	<b>Analyse</b> > musiques et danses traditionnelles. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>07/04/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>06/10/2015</b> page : <b>7602</b> Date de signalement : <b>23/06/2015</b>		

### Texte de la question

M. Yves Daniel alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation alarmante du secteur des musiques et danses traditionnelles en France. Secteur peu médiatisé, les musiques et danses traditionnelles n'en représentent pas moins une activité culturelle importante: plusieurs centaines d'associations et dix mille acteurs du secteur adhèrent ainsi à la fédération nationale des associations de musiques et danses traditionnelles (FAMDT). Or le soutien des pouvoirs publics à ces musiques, qui non seulement jouent un rôle crucial dans la diversité culturelle de notre pays mais également dans la vitalité de nos territoires - notamment ruraux, du fait de leur pouvoir fédérateur non négligeable - n'a cessé de se dégrader ces dernières années : fermeture de plusieurs « Centres de musiques traditionnelles » (CMT) en région, stagnation et incertitude des aides allouées aux scènes de diffusion et création professionnelles sur le territoire- entre autres le Nouveau pavillon en Loire-Atlantique-, offre d'enseignement trop faible dans les écoles de musique contrôlées par le ministère, baisse de la subvention accordée à la FAMDT etc. Aussi, il lui demande de bien vouloir indiquer sa position sur ce sujet et les mesures envisagées pour soutenir ce secteur phare de notre patrimoine culturel et local.

### Texte de la réponse

Le soutien au domaine des musiques traditionnelles, qui sont une des branches des musiques actuelles par leur vitalité et leur capacité à se renouveler continuellement, est un des volets de la politique du ministère de la culture et de la communication pour les musiques actuelles, auxquelles il consacre globalement plus de 25 M€. Ce soutien se traduit notamment par le plan pour les scènes de musiques actuelles (SMAC), mis en place depuis 2011, qui a permis de labelliser 87 équipements sur le territoire national. La totalité de ces équipements est par nature ouverte à l'ensemble du champ des musiques actuelles, donc aux musiques traditionnelles. S'agissant plus particulièrement du soutien que l'État apporte à la structuration des musiques traditionnelles, celui-ci se traduit principalement par l'aide que le ministère de la culture et de la communication accorde, depuis sa création, à la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles (FAMDT), dont la relation avec l'État devrait se concrétiser par une convention pluriannuelle d'objectifs avec la direction générale de la création artistique du ministère pour les années 2016, 2017 et 2018. La FAMDT disposait d'un cadre conventionnel de cette nature jusqu'en 2011. Des évolutions intervenues dans la gouvernance de la structure et la redéfinition de ses missions après une inspection conduite en 2014 ont cependant retardé la conclusion d'un nouvel accord pluriannuel. Il faut par ailleurs noter que les Centres régionaux de musiques traditionnelles sont régulièrement soutenus par les directions régionales des affaires culturelles en complément des aides que leur accordent les collectivités territoriales. Pour ce qui concerne l'enseignement, il convient de noter que certains conservatoires ont ouvert des classes ou départements pour les



musiques traditionnelles, mais la plupart du temps, ce sont des structures associatives qui sont, par la qualité et la proximité de leur approche, les plus sollicitées par les praticiens. Il convient donc, chaque fois que cela est possible, de rapprocher les établissements associatifs des institutions d'enseignement de la musique pour faire en sorte que des liens pérennes puissent être construits au bénéfice de praticiens. Enfin, d'autres outils nationaux existent, tels que le centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), qui est ouvert aux entreprises qui produisent ou accompagnent les artistes professionnels, et le groupement d'intérêt public cafés-cultures, pour les artistes qui souhaitent se produire dans des conditions professionnelles dans les cafés-cultures, qui sont un maillon indispensable à leur diffusion.